LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Le Ministre de l'Éducation nationale et
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 fixant les conditions d'admission au stage, le déroulement du stage et l'examen de fin de stage ouvrant l'accès aux fonctions de formateur d'adultes, notamment le chapitre Ier.- L'examen-concours d'admission au stage des fonctions de formateur d'adultes ;

Arrête

Article unique: Pour la fonction de formateur d'adultes en enseignement théorique, spécialité : histoire, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes:

**1. Deux épreuves écrites :**

1. Une épreuve écrite portant sur l'époque médiévale à rédiger en langue allemande.

   Genre de l'épreuve : L'épreuve est rédigée sous la forme d'un exposé d'interprétation.

   L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1.

2. Une épreuve écrite portant soit sur l'époque moderne, soit sur l'époque contemporaine, à rédiger en langue française.

   Genre de l'épreuve : L'épreuve est rédigée sous la forme d'un commentaire d'un ou de plusieurs document(s) historique(s).

   L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1.

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-85100
Fax: (+352) 247-85113
e-mail: info@men.lu
www.men.lu

127-000188-20040816-FR

2. **<u>Une épreuve orale :</u>**

L'épreuve orale a lieu sous forme d'exposé sur un sujet historique portant sur l'époque qui n'a pas été examinée lors des épreuves écrites.

L'épreuve, d'une durée d'une heure et demie pour la préparation et de vingt minutes pour la présentation, est dotée du coefficient 2.

L'exposé se fera en français.

Les matières sur lesquelles portent les épreuves écrites et les épreuves orales sont l'histoire du Moyen Âge, des Temps modernes et de l'Époque contemporaine.

Aucun moyen auxiliaire n'est autorisé, ni aux épreuves écrites, ni aux épreuves orales.

Luxembourg, le 28 février 2014

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

**Informations complémentaires**

**A. Programme des épreuves**
Les matières au programme sont l'histoire du Moyen Age, des Temps modernes et de l'Epoque contemporaine.

Les périodes particulières à l'intérieur des trois grandes époques programmées qui sont prises en considération pour les épreuves du concours sont les suivantes :

- **Histoire medievale**
  *L'Empire germanique de 962 à 1254*

- **Histoire moderne**
  *Les modèles politiques en France (1589 – 1715) et en Angleterre (1603 – 1701)*

- **Histoire contemporaine**
  *La construction européenne de 1945 jusqu'à l'accord de Schengen*

**B. Genre des épreuves**
Le concours comporte deux épreuves écrites, un exposé d'interprétation et un commentaire de document(s) historique(s) ainsi qu'une épreuve orale.

**C. Critères généraux de correction**
L'appréciation d'un travail écrit ou oral tiendra compte du fond et de la forme.
Les épreuves ne sont pas un simple contrôle des connaissances des candidats. Il sera surtout tenu compte de leur faculté de structurer et de présenter un sujet. De même, la compétence de formuler, le cas échéant, des interprétations concernant des relations et des influences dans la longue durée, voire de donner des explications en relation avec l'actualité, sera évaluée.
Le maniement correct des langues française et allemande entrera pour une part non négligeable dans la note d'appréciation.

**D. Conseils pratiques**
En guise de préparation au concours, les candidats auront intérêt à se familiariser au mieux avec les principales structures et les principaux évènements, personnages et courants de pensée de chacune des périodes au programme, ainsi qu'avec leur reprise éventuelle dans des documents d'actualité.

# ***Exemples d'épreuves***

EXAMEN CONCOURS RECRUTEMENT

FORMATEUR D'ADULTES
en enseignement théorique

**PREMIÈRE ÉPREUVE ÉCRITE**

BRANCHE: HISTOIRE DATE : 26 mai 2014 DURÉE : 3 heures

Épreuve écrite portant sur l'époque médiévale (langue : allemand).
Exposé d'interprétation.

## Sujet :

## Crécy 1346. Ursachen, Kontext und Folgen.

Le commissaire de gouvernement

EDUCATION NATIONALE, ENFANCE ET JEUNESSE G.-D. DE LUXEMBOURG

EXAMEN CONCOURS RECRUTEMENT

FORMATEUR D'ADULTES
en enseignement théorique

**DEUXIEME EPREUVE ECRITE**

BRANCHE: HISTOIRE DATE : 27 mai 2014 DURÉE : 3 heures

Épreuve écrite portant sur l'époque moderne (langue : français).
Commentaire de texte.

## Sujet :

« XL. — Je reconnais authentiquement de notre farine ceux qui se plaisent à écouter ou à conter de mensongères et monstrueuses histoires de miracles. Ils ne se lassent point d'entendre ces fables énormes sur les fantômes, lémures et revenants, sur les esprits de l'Enfer et mille prodiges de ce genre. Plus le fait est invraisemblable, plus ils s'empressent d'y croire et s'en chatouillent agréablement les oreilles. Ces récits, d'ailleurs, ne servent pas seulement à charmer l'ennui des heures ; ils produisent quelque profit, et tout au bénéfice des prêtres et des prédicateurs.

Bien voisins sont les gens qui, par une folle mais douce persuasion, se figurent que la rencontre d'une statue ou d'une peinture de ce Polyphème de saint Christophe les assure de ne point mourir dans la journée, ceux qui adressent à sainte Barbe sculptée les paroles prescrites qui font revenir sain et sauf de la bataille, ceux qui s'adressent à saint Érasme à certains jours, avec certains petits cierges et certaines petites prières, convaincus qu'ils feront fortune promptement. De même qu'il y a pour eux un second Hippolyte, ils ont trouvé en saint Georges un autre Hercule. Ils en sont presque à adorer son cheval très dévotement caparaçonné et adorné ; de petits présents gagnent ses faveurs et jurer par son casque d'airain est un vrai serment de roi.

Le commissaire de gouvernement

Que dirai-je de celui qui se flatte délicieusement d'obtenir pour ses crimes des pardons imaginaires, mesure comme à la clepsydre la durée du Purgatoire, et s'en fait une table mathématique infaillible de siècles, années, mois, jours et heures ? ou de qui se nourrit de formules magiques et d'oraisons inventées par un pieux imposteur, vaniteux ou avide, et qui s'en promet tout, richesses, honneurs, plaisirs, abondance, santé toujours solide, verte vieillesse et, pour finir, un siège au Paradis, auprès du Christ ! Encore ne veulent-ils s'y asseoir que le plus tard possible, quand les voluptés de cette vie, auxquelles ils se cramponnent, les abandonneront malgré eux et qu'ils devront se contenter de celles du Ciel. Voyez donc ce marchand, ce soldat, ce juge, qui, sur tant de rapines, prélèvent un peu de monnaie et s'imaginent, en l'offrant, purifier d'un seul coup le marais de Lerne qu'est leur vie, racheter par un simple pacte tant de parjures, de débauches, d'ivrogneries, de rixes, de meurtres, d'impostures, de perfidies et de trahisons, rachat si parfait, croient-ils, qu'ils pourront librement recommencer ensuite la série de leurs scélératesses.

Quoi de plus fou, que dis-je ? quoi de plus heureux que ces autres qui récitent quotidiennement sept petits versets du saint Psautier et s'en promettent la félicité des élus ! Or, ces petits versets magiques, un certain diable, par facétie, les aurait indiqués à saint Bernard, étant au reste plus étourdi que malin, puisqu'il fut pris à son propre piège. Et de pareilles folies, dont j'ai moi-même presque honte, ce n'est pas seulement le vulgaire qui les approuve, ce sont aussi des professeurs de religion.

Inspiré du même esprit, chaque pays réclame pour son usage un saint particulier. Il lui confère des attributions propres, établit ses rites distincts. Il en faut un pour guérir le mal de dents, un autre pour délivrer les femmes en couches ; il y a celui qui retrouve les objets volés, celui qui apparaît au naufragé et le sauve, celui qui protège les troupeaux, et ainsi des autres, car l'énumération n'en finirait pas. Certains cumulent les pouvoirs, particulièrement la Vierge mère de Dieu, à qui le commun des hommes en attribue presque plus qu'à son Fils. »

Erasme, *Éloge de la folie*, précédé de la dédicace de l'ouvrage de 1508 à Thomas More, Éditions Garnier-Flammarion, Paris 1964, 94 pages. Première édition : Paris, Strasbourg, Anvers, 1511. Extrait d'après le document produit en version numérique par Pierre Palpant, collaborateur bénévole à l'Université du Québec à partir de l'édition complétée du 15 décembre 2006 à Chicoutimi, Québec, Canada.

Le commissaire de gouvernement